

trémité d'un haut-fond.

Les bouées et les balises de chenal existent depuis l'aube du commerce maritime. Elles n'étaient utiles, cependant, que dans la mesure où leur signification était clairement comprise.

L'équivoque est née lorsque certaines nations maritimes ont mis au point leurs propres systèmes de signalisation des chenaux et des points dangereux en faisant plus ou moins à leur gré. Résultat : des bouées de formes et de couleurs semblables pouvaient très bien désigner différentes choses selon le pays. Par la suite, l'adoption de feux de couleur à éclats, pour communiquer encore plus de données aux navigateurs, ne fit qu'ajouter à la confusion.

Au fil des années, les préoccupations politiques et les conflits internationaux ont entravé les efforts d'uniformisation des divers systèmes de balisage. C'est finalement dans les années 1960 que l'AIMS travailla à créer une entente entre ses États membres. Il lui fallait trouver le moyen de :

- conserver autant que possible les balises et les bouées existantes afin de réduire les dépenses (à lui seul, le Canada a 14 000 bouées) ;
- choisir des couleurs, des formes et des feux appropriés pour les bouées, qui soient acceptables aux États membres ;
- ordonner les règles d'utilisation des bouées latérales et des bouées cardinales.

En 1976, un grand nombre de pays européens, asiatiques et africains acceptent le système « A » (rouge à bâbord). De 1976 à 1980, le Canada participe avec l'AIMS à l'élaboration du système « B » (rouge à tribord) pour les nations maritimes de l'hémisphère occidental.

Ceci amènera la modification de la moitié des 14 000 bouées du Canada. Six mille environ portent de nouvelles couleurs. Les autres sont modifiées en ce qui concerne la couleur des feux et le rythme de leur éclat.

Au cours de la période de transition — entre le printemps de 1983 et l'automne de 1984 — il se pourra que les marins rencontrent à la fois l'ancien et le nouveau système.

Les marins seront informés de ces changements par les Avis à la navigation et les Avis aux navigateurs. Les premiers sont diffusés régionalement en fonction des besoins, soit par écrit, soit sous forme d'annonces radio sur les ondes maritimes. Les seconds sont un bulletin hebdomadaire qui contient des renseignements sur les voies navigables du Canada, et notam-

ment sur les changements apportés aux aides à la navigation.

Les 2 changements les plus importants qui concernent les bouées de bâbord noires, qui deviendront vertes, et les bouées de mi-chenal noires et blanches, qui deviendront rouges et blanches, seront annoncés dans les Avis généraux aux navigateurs et feront l'objet d'une note sur chaque carte. En ce qui concerne les modifications individuelles, on assurera la diffusion d'Avis aux navigateurs distincts identifiant chaque bouée, l'endroit où elle se trouve et ses caractéristiques anciennes et nouvelles.

Le système est décrit en détail dans une brochure de la Garde côtière canadienne intitulée *Le nouveau système de balisage canadien*, dont on peut se procurer des exemplaires aux bureaux de la Garde côtière.

Extrait d'un article de Peter Magwood, publié dans *Transpo/83*, vol. 6/1.

Visite du ministre Regan en URSS

Le ministre d'État (Commerce international), M. Gerald Regan, a dirigé, le 1^{er} au 3 juin 1983, une délégation canadienne à Moscou pour la troisième réunion de la Commission économique mixte Canada-URSS.

Les représentants du ministère des Affaires extérieures ont rencontré leurs homologues du ministère soviétique du Commerce extérieur pour échanger sur toutes les questions commerciales bilatérales. M. Regan a rappelé que le Canada est toujours intéressé à fournir des céréales à l'URSS. Il a également insisté sur la qualité et la compétitivité des produits manufacturés canadiens, surtout dans les domaines de la machinerie et du matériel d'exploration pétrolière et gazière et des produits reliés à l'agriculture.

Durant ces rencontres, on a également abordé le sujet du financement des exportations : M. Jean Arès, vice-président supérieur de la Société pour l'expansion des exportations (SEE), est revenu sur le désir de la SEE de faciliter la vente de biens d'équipement canadiens à l'URSS. La SEE évalue, cas par cas, les demandes des exportateurs canadiens.

M. Regan était accompagné de dix hommes d'affaires canadiens. Ces derniers avaient à offrir une variété de produits et de services provenant de cinq provinces.

Durant son séjour à Moscou, M. Regan a rencontré M. Mikhail Gorbachev, membre du Politburo et secrétaire du Comité central du Parti communiste.

Ligne de crédit avec Den Norske Creditbank

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a annoncé la signature d'une ligne de crédit de 5 millions de dollars américains avec Den Norske Creditbank d'Oslo, en Norvège, en vue d'améliorer la position concurrentielle des exportateurs canadiens qui font affaire en Norvège. Cette ligne fournit aux acheteurs norvégiens un mécanisme de crédit simple et d'accès facile par l'entremise de cette banque.

La SEE estime que les petites et moyennes entreprises canadiennes qui œuvrent dans le secteur de la fabrication seront les principaux bénéficiaires de cette ligne de crédit. Les contrats de vente envisagés par le Canada seront examinés individuellement.

Créée en 1857, Den Norske Creditbank est la plus grande banque commerciale norvégienne si l'on considère son capital. Elle possède un réseau national de plus de 100 succursales, sous-succursales et comptoirs de services.

Contrat avec l'Arabie saoudite

La compagnie Bell Canada international a signé un contrat de 5 ans d'une valeur de 1,6 milliard de dollars avec le gouvernement d'Arabie saoudite pour gérer le système téléphonique de ce pays, a annoncé la compagnie.

L'accord, qui suit un contrat précédent de 5 ans échu en décembre dernier, prévoit la création d'emplois pour 700 gérants canadiens en télécommunications et pour 150 employés de soutien du Canada et de l'Arabie saoudite.

Bell Canada veut mettre l'accent sur la formation et le perfectionnement des cadres locaux au sein de Saudi-Téléphone, l'Agence nationale de télécommunications, a déclaré M. Bruce Tayner, président du conseil de Bell Canada international. Environ 100 autres postes seront créés pour des Canadiens grâce à ce contrat.

Les nouveaux postes s'ajouteront aux 600 postes déjà occupés par des Canadiens en Arabie saoudite, liés au contrat précédent, en vertu duquel Bell a élargi le système de Saudi-Téléphone et a établi la gestion du système qui se poursuit sous le nouveau contrat.

Le système téléphonique de l'Arabie saoudite est passé de 177 000 postes, il y a 5 ans, à 760 000 aujourd'hui.